



Service Déchets Communauté de communes ELAN
RAPPORT ANNUEL 2023





I – PREAMBULE –

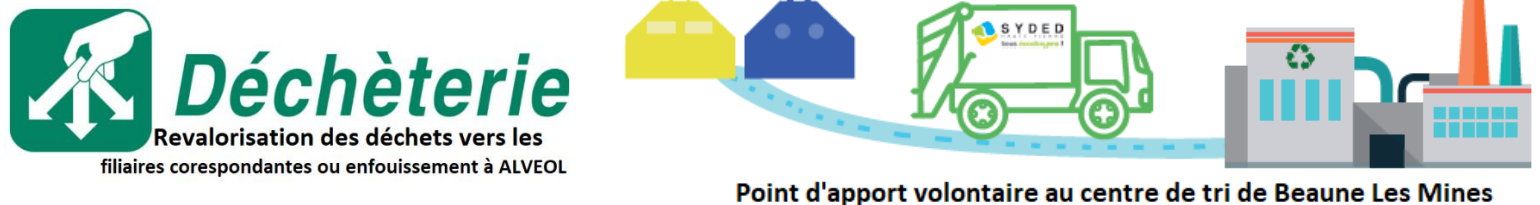
Le présent rapport a pour objet de présenter les éléments techniques concernant l'exploitation du service des déchets ménagers, à l'exception de la gestion des points d'apport volontaire « PAV, éco-points » ainsi que les déchèteries qui relèvent de la compétence du SYDED 87.

La collecte des ordures ménagères résiduels OMR est réalisée en régie sur l'intégralité du territoire.

Compétence du ressort de la CC ELAN



Compétence du ressort du SYDED 87



Fait marquant de l'année 2023 :

Pour rappel, la communauté de communes ELAN avait deux modes de facturation sur son territoire. La TEOM et la REOM héritage de la fusion au 1^{er} janvier 2017 à la suite de la loi NOTRe.

Lors de la séance du 22 octobre 2020, le Conseil communautaire s'est prononcé à la majorité pour la mise en place de la REOMI sur les 24 communes qui composent le territoire de la Communauté de communes.

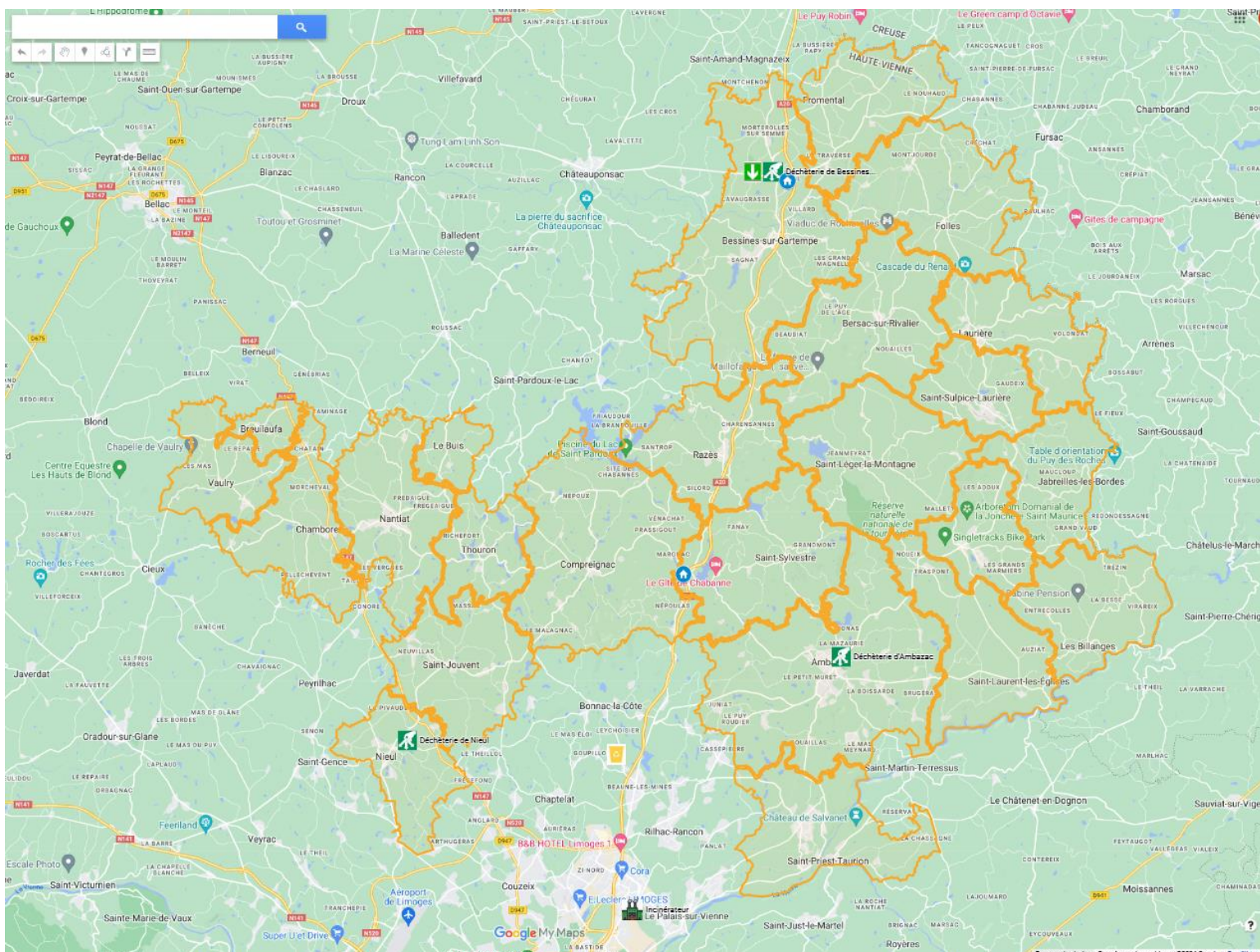
L'année 2022 aurait dû être l'année de référence « année blanche » au cours de laquelle les usagers auraient dû recevoir la facturation habituelle (TEOM ou REOM selon les communes) ainsi qu'une simulation de la nouvelle facturation REOMI.

La mise en place effective de la REOMI a été maintenue au 1^{er} janvier 2023 date à laquelle les services fiscaux ont supprimé la TEOM des avis d'imposition de taxe foncière pour les communes du territoire qui y sont assujetties.



Carte du Territoire de la communauté de communes ELAN et infrastructures assurant le fonctionnement du service.

- Deux pôles environnement
- Un quai de transfert SYDED 87
- Trois déchèteries
- Un incinérateur Centrale Energie Déchets CEDLM
- Un centre de tri / recyclage de limoges métropole





II – LES INDICATEURS TECHNIQUES –

La collecte des déchets

1. – Territoire desservi

La collecte est assurée en régie selon un planning hebdomadaire (C1) sur les 24 communes du territoire :

PLANNING DES CIRCUITS DE COLLECTE C1

Départ 4H	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
Camion 1	Plages St Pardoux (Eté) Rattrapage – Maintenance des bacs		Bessines nord Morterolles GP Bessines	1 35km	Bessines bourg et villages Plages St Pardoux	23 85km	Folles Fromental	2 100km	Bessines cités et villages GP Bessines Plages St Pardoux (Eté)	6 35km
Camion 2	Vaulry Breuilaufa Chamborêt bourg et villages GP Nantiat	17 145km	Bersac -Razès villages Laurière bourg Bessines villages St Sulpice villages GP Saint Sulpice	5 100km	Nantiat bourg ouest Chamborêt villages	22 105km	Nantiat bourg est Le Buis GP Nantiat	16 95km	Saint Sulpice bourg Laurière villages GP Saint Sulpice	7 75km
Camion 3	Rattrapage – Maintenance des bacs		Saint Léger la Montagne Saint Sylvestre Razès villages	3 130km	Razès bourg Compreignac villages GP Razès	4 85km	Compreignac	8 105km	Saint Jouvent bourg Thouron bourg GP Razès	20 85km
Camion 4	Les Billanges Jabreilles La Jonchère	9 130km	Ambazac bourg sud GP Ambazac	11 60km	Ambazac villages Saint Laurent les Eglises	10 105km	Ambazac villages	13 70km	Ambazac bourg nord GP Ambazac	12 40km
Camion 5	Nieul bourg GP Nieul GP Ambazac	19 70km	Saint Priest sud-est GP Saint Priest	21 75km	Saint Jouvent villages Nantiat villages Nieul villages	15 90km	Nieul villages Saint Jouvent villages GP Nieul	18 80km	Saint Priest nord-ouest GP Saint Priest	14 60km

Chaque semaine, environ 1960 km sont parcourus.

Au mois de septembre 2023 la communauté de communes a fait le choix de réduire de manière anticipée la fréquence de collecte qui ne semblait plus cohérente avec les résultats obtenus sur le début de l'année 2023.

La baisse significative du volume d'ordures ménagères résiduelles collecté ainsi que la diminution du nombre de présentation des bacs pucés de collecte a poussé la communauté de communes à adopter une collecte tous les quinze jours dite C 0.5. Refonte totale du service, réorganisation des tournées, optimisation des coûts de fonctionnement et matériel.



La collecte est toujours assurée en régie selon le planning quinzomadaire (C 0.5) sur les 24 communes du territoire :

PLANNING DES CIRCUITS DE COLLECTE C 0.5

SEMAINE PAIRE

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
OMR	1C	T12 Les Billanges Jabreilles La Jonchère GP Ambazac GP Jonchère	T14 St Priest Sud GP Saint Priest +GP St Laurent les Eglises	T16 St Jouvent GP Ambazac GP Nieul	T18 Ambazac Bourg GP Ambazac	T20 Ambazac villages GP Ambazac
OMR	1B	T2 Vaulry Chamborêt Breuilaufa GP Nantiat GP Nieul GP Chamborêt	T4 Bessines Nord GP Bessines GP Laurière GP St Sulpice Laurière	T6 Compreignac GP Compreignac GP Razès	T8 Le Buis Thouron Compreignac Villages GP Nieul GP Nantiat	T10 St Léger La Montagne St Sulpice Laurière GP Bessines

SEMAINE IMPAIRE

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
OMR	1C	T11 St Sylvestre +Villages Ambazac et St Léger Montagne GP Ambazac GP Jonchère	T13 St Laurent les Eglises et Ambazac villages GP Saint Priest GP St Laurent les Eglises	T15 Nieul GP Ambazac GP Nieul	T18 Ambazac Bourg GP Ambazac +GP Nieul +GP Nantiat	T19 St Priest Nord Ambazac villages GP Ambazac
OMR	1B	T1 Nantiat GP Nantiat GP Nieul GP Chamborêt	T3 Bersac Laurière GP Bessines GP Laurière GP St Sulpice Laurière	T5 Razès GP Razès GP Compreignac	T7 Folles Fromental GP Folles	T9 Bessines Sud GP Bessines



2. – Collecte des déchets provenant des ménages

La totalité des foyers du territoire est desservie par le service de collecte des ordures ménagères, en porte à porte ou par apport volontaire sur des points de regroupement, ce qui représente une population de **27 927 habitants (insee)**.

La fréquence de collecte du 1^{er} janvier 2023 au 08 septembre 2023 est essentiellement hebdomadaire, sauf pour certains « gros producteurs GP» où elle est bi-hebdomadaire voire tri-hebdomadaire.

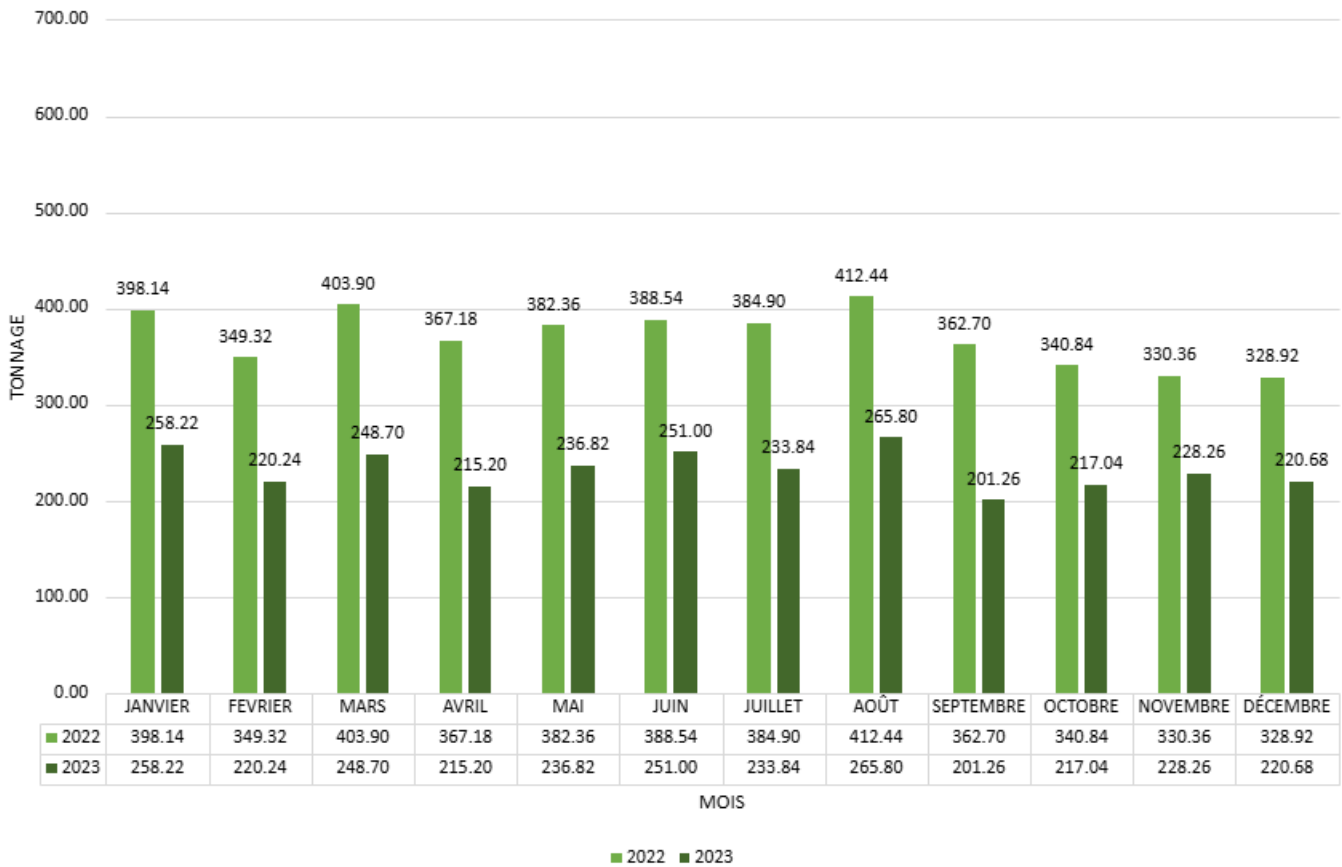
Puis du 11 septembre 2023 au 29 décembre 2023 la collecte est réalisée tous les quinze jours sauf pour certains « gros producteurs GP» où elle est bi-hebdomadaire voire tri-hebdomadaire.

Le tonnage de déchets ménagers collectés en 2023 sur les 24 communes du territoire ELAN s'élève à **2 797.06 tonnes**.

2023	Tonnage Service déchets ELAN	Tonnage Ville Bessines	Tonnage DIRCO A20
Janvier	258.22	3.30	1.70
Février	220.24	0	2.30
Mars	248.70	2.82	2.26
Avril	215.20	3.18	2.40
Mai	236.82	4.02	2.38
Juin	251.00	0	3.68
Juillet	233.84	6.30	2.36
Août	265.80	14.16	4.28
Septembre	201.26	0	2.32
Octobre	217.04	3.88	2.02
Novembre	228.26	0	2.84
Décembre	220.68	7.34	2.20
Total tonnages 2023	2 797.06	45	30.74
Total tonnages 2022	4 449.60	29.90	29.78
Evolution en %	- 37.14%	+ 50.5%	+ 3.24%



Comparatif Tonnage OM 2022- 2023



Evolution des 3 dernières années :

	2021 24 communes	2022 24 communes	2023 24 communes
Population INSEE	27 811	27 927	27 927
Volume collecté (en tonnes)	5466	4449	2797.06
Variation (en tonnes)	- 301	- 1017	- 1652
Variation (en %)	-5.23	- 18.6	- 37.14
Kg/habitant	196	160	96



3. – La collecte sélective

A – Les déchèteries

La communauté de communes possède 3 déchèteries sur son territoire située à :

- Ambazac
- Nieul
- Bessines Sur Gartempe

Ces déchèteries sont intégralement gérées par le SYDED 87, haut de quai, bas de quai ainsi que le personnel.

[Voir rapport d'activité 2023 du SYDED87](#)



B – Les éco-points/Tri sélectif en apport volontaire

Ces installations, mises en place et gérées (collecte et l'élimination) par le SYDED, sont présentes sur toutes les communes de la Communauté de communes.

Bilan des quantités collectées sur la Communauté de communes ELAN Limousin Avenir Nature (Données SYDED 87)

Communes	Nombre d'habitants	Tonnage en tonnes			Ratio en Kg/hab/an			Tonnage collecte sélective	Production ordures ménagères		
		Emballages ménagers	Papiers	Verre	Emballages ménagers	Papiers	Verre				
Ambazac	5 667	303,51	114,69	288,69	53,56	20,24	50,94	2 969,33	2 792,02		
Bersac Sur Rivalier	667	17,68	6,96	21,25	26,50	10,44	31,87				
Bessines Sur Gartempe	2 860	150,26	61,39	165,15	52,54	21,46	57,75				
Breuilaufa	121	9,26	2,41	9,44	76,56	19,91	78,03				
Chamboret	800	30,11	11,08	32,36	37,63	13,86	40,45				
Compreignac	1 870	58,80	18,02	61,86	31,44	9,64	33,08				
Folles	475	17,90	7,39	18,61	37,68	15,55	39,17				
Fromental	533	16,71	5,83	16,91	31,34	10,93	31,72				
Jabreilles Les Bordes	238	9,57	4,60	11,65	40,21	19,31	48,94				
La Jonchere St Maurice	851	38,80	13,45	33,84	45,59	15,80	39,76				
Laurière	550	25,37	6,55	30,86	46,13	11,92	56,10				
Le Buis	192	7,68	2,01	6,28	39,97	10,46	32,71				
Les Billanges	288	14,33	3,83	17,75	49,77	13,30	61,64				
Nantiat	1 639	93,37	38,09	80,72	56,97	23,24	49,25				
Nieul	1 653	72,69	35,18	83,74	43,98	21,28	50,66				
Razés	1 186	47,22	14,78	42,63	39,81	12,46	35,95				
St Jouvent	1 681	53,31	17,91	58,91	31,71	10,65	35,04				
St Laurent Les Eglises	877	28,59	7,34	24,98	32,60	8,37	28,48				
St Léger La Montagne	353	14,44	6,40	20,41	40,90	18,14	57,82				
St Priest Taurion	2 920	121,01	43,19	110,96	41,44	14,79	38,00				
St Sulpice Lauriere	842	35,26	11,04	30,65	41,88	13,11	36,40				
St Sylvestre	929	58,23	17,90	52,21	62,67	19,27	56,20				
Thouron	574	25,13	7,34	20,59	43,78	12,78	35,87				
Vaulry	418	8,22	2,93	11,18	19,66	7,00	26,75				
Communauté de Communes 2023		1257,43	460,29	1251,61	44,61	16,33	44,41				
Communauté de Communes 2022		856,30	496,66	1227,55	30,66	17,78	43,96			2 580,51	4 478,62



Evolution 2023/2022	28 184	46,8%	-7,3%	2,0%	45,5%	-8,2%	1,0%	15,1%	-37,7%
Evolution du SYDED 2023/2022		19,0%	-12,6%	-1,1%	18,0%	-14,0%	-2,0%	3,2%	-12,1%
		Moyenne SYDED			38,63	16,56	42,98		

C – Collecte des encombrants

Une convention est renouvelée chaque année entre la Communauté de communes ELAN et l'association MAXIMUM.

Association agissant dans le domaine de l'insertion par l'activité économique, s'engage à ramasser tous les encombrants des particuliers, à l'exclusion des professionnels et des personnalités morales, sur le territoire de la communauté de communes ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE.

La prestation concerne les 24 communes du territoire d'ELAN :

Ambazac, Bersac-sur-Rivalier, Bessines-sur-Gartempe, Les Billanges, Breuilaufa, Le Buis, Chamboret, Compreignac, Folles, Fromental, Jabreilles-les-Bordes, La Jonchère-Saint-Maurice, Laurière, Nantiat, Nieul, Razès, Saint-Jouvent-Saint Laurent-les-Eglises, Saint-Léger-la-Montagne, Saint-Priest-Taurion, Saint-Sulpice-Laurière, Saint-Sylvestre-Thouron, Vaulry.

L'association réalise une collecte de type « porte à porte » avec inscription préalable auprès de la commune sur liste nominative.

Le volume est limité à 4m³ par habitant.

Le nombre de collecte dans l'année est de 2 fois pour les communes qui ne bénéficient pas de déchèterie et 1 fois pour les autres.

Certaines campagnes de collectes peuvent prendre plusieurs jours.

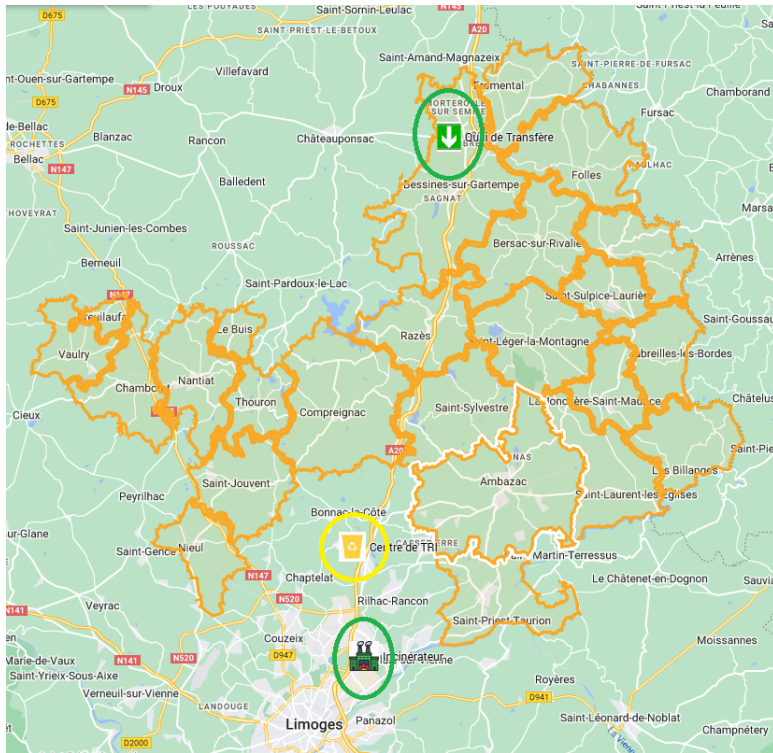
Le coût de la prestation pour l'année 2023 s'est élevé à 51 579.68 €

Le nombre de jour total de collecte en 2023 dans le cadre de la convention entre Maximum et la Communauté de communes est 94 jours. Dans le cadre de conventions directement signées avec les communes et Maximum, des jours complémentaires sont commandés directement par les communes.

Le tonnage total d'encombrants collectés sur le territoire de la communauté de communes Elan en 2023 est de 238.8 tonnes.



Le traitement des déchets



- Déchets ménagers

Les déchets des ménages sont acheminés soit au quai de transfert à Bessines sur Gartempe, soit directement à l'incinérateur de Limoges (C.A. de Limoges Métropole) pour y être incinérés.

- Déchets recyclables/réemploi

Les déchets recyclables en PAV sont collectés par un prestataire privé missionné par le SYDED 87 et conduit vers les différentes filières et notamment au centre de tri à Beaune Les Mines.

Les déchets issus des déchèteries sont pris en charge au bas du quai toujours par un prestataire privé qui les conduit vers les diverses filières de valorisation correspondantes ou à ALVEOL pour enfouissement.

Les marchés de traitement de ces déchets sont gérés par le SYDED 87.

Les dépôts en réemploi sont traités par deux associations d'insertion : MAXIMUM et EMMAUS.

Les moyens matériels et humains

Les moyens matériels

La collecte en régie est assurée par six bennes stockées à Saint Sylvestre et à Bessines sur Gartempe ;

- Saint Sylvestre : Deux bennes ordures ménagères (BOM)
- Bessines sur Gartempe : Quatre bennes ordures ménagères (BOM)

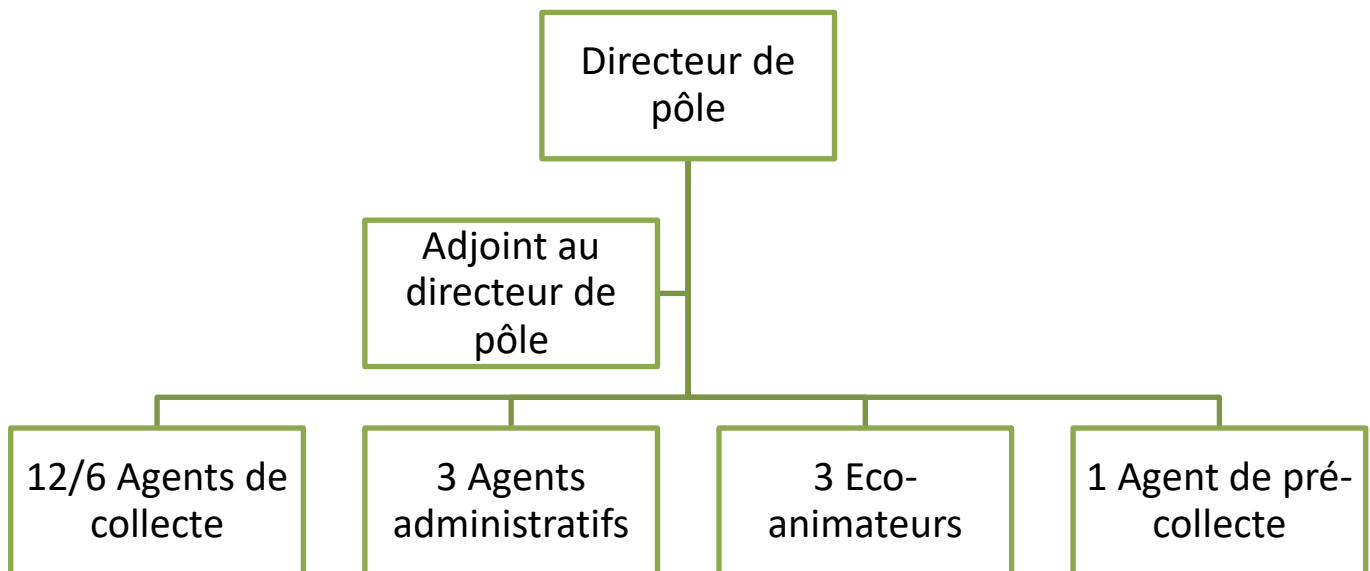
Ces BOM sont des RENAULT/SEMAT équipées pour la collecte des conteneurs deux et quatre roues avec reconnaissance RFID des bacs pucés.

La communauté de communes ELAN réalise une collecte de type « porte à porte » mais aussi de type « point de regroupement ».

La communauté de communes ELAN est propriétaire de son parc de bacs et décliné comme suit : 80 l ; 120 l ; 240 l ; 360 l ; 660 l.



Les moyens humains



Les remplacements de courte durée, sont assurés tout au long de l'année, par des agents contractuels.



III – LES INDICATEURS FINANCIERS –

RECETTES

REOMI	3 546 397.49 €
Recettes diverses (remboursement indemnités journalières maladie)	23 470.95 €
Quote-part subventions d'investissement	8 687.00 €
TOTAL	3 567 951.84 €

DEPENSES

SYDED - Elimination OMR	663 060.40 €
Carburant	98 203.63 €
Entretien des BOM	76 621.50 €
Frais divers	50 403.70 €
Collecte des encombrants	51 579.68 €
Location 3 camions (dotation des bacs)	35 377.95 €
Vêtements de travail EPI	6 853.44 €
Assurances (BOM + DM + RC + Bâtiments)	23 545.73€
Total des charges à caractère général	1 005 646.03 €
Frais de personnel	750 154.27 €
SYDED - Frais de personnel HDQ déchèteries	306 433.46 €
Participation SYDED (3 trimestres)	873 474.86 €
Charges financières	14 133.71 €
Amortissement des biens	105 163.66 €
Créances éteintes ou admises en non-valeur	0.00 €
Annulations de titres (exercices antérieurs)	2 271.94 €
TOTAL	3 057 148.33 €

La participation versée au SYDED et le coût de l'élimination des déchets sont des frais dont nous ne maîtrisons pas les augmentations.

Résultat déficitaire de 2022 = - 503 023.53€

Le bilan financier du service, pour l'année 2023 est de 510 803.51€

Résultat 2023 7779,98 €.